

**VILLE DE SHERBROOKE  
BUREAU DE L'URBANISTE**

RÈGLEMENT NUMÉRO 291

MODIFIANT LE SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT  
DE LA MRC DE LA RÉGION SHERBROOKOISE – RÈGLEMENT NUMÉRO 87-24

Séance régulière du conseil municipal de la Ville de Sherbrooke, tenue à l'hôtel de ville, 191, rue du Palais, le 20 février 2006, présidée par le président du conseil, le conseiller Bernard F. Tanguay, à laquelle assistaient son honneur le maire Jean Perrault, la conseillère Nicole Bergeron, les conseillers Roger Labrecque, Francis Gagnon, Louida Brochu, Douglas MacAulay, Serge Paquin, Robert Y. Pouliot, Pierre Boisvert, Jean-François Rouleau, la conseillère Diane Délisle, les conseillers Bernard Sévigny, Serge Forest, Jacques Testulat, la conseillère Chantal L'Espérance, le conseiller Marc Denault et la conseillère Dany Lachance.

ATTENDU qu'à la suite du Décret numéro 850-2001 concernant le regroupement des villes de Bromptonville, de Fleurimont, de Lennoxville, de Rock Forest, de Sherbrooke et des municipalités d'Ascot et de Deauville, la Ville de Sherbrooke agit à titre de municipalité régionale de comté (MRC) et qu'elle peut modifier le schéma d'aménagement de la MRC de la région sherbrookoise pour les territoires qui la concernent;

ATTENDU que l'ancienne Ville de Rock Forest a vendu des terrains pour l'implantation d'une pépinière à l'intersection des chemins de Sainte-Catherine et Saint-Roch Sud et que les modifications du schéma, du plan et du règlement d'urbanisme visant à permettre cet usage ne se sont pas effectuées selon l'entente entre la Ville et l'acheteur;

ATTENDU que l'autorisation d'une pépinière et d'habitations unifamiliales à cet endroit est une modification de nature technique qui vise à reconnaître des acquis;

ATTENDU que l'usage « pépinière » s'arrime bien aux fonctions agricoles présentes à proximité;

ATTENDU que l'on retrouve de part et d'autre des chemins de Sainte-Catherine et Saint-Roch Sud des résidences unifamiliales isolées;

ATTENDU que la demande de modification du schéma, du plan et du règlement de zonage a été présentée au comité consultatif d'urbanisme et a reçu l'appui de ce dernier;

IL EST ORDONNÉ ET DÉCRÉTÉ PAR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 291 CE QUI SUIT :

Article 1.- Le plan des affectations des sols du schéma d'aménagement est modifié afin d'agrandir l'aire d'affectation rurale située approximativement à l'intersection des chemins de Sainte-Catherine et Saint-Roch Sud, à même une partie de l'aire d'espace vert régional adjacente, le tout tel que montré aux plans en annexe et faisant partie intégrante du présent règlement.

Article 2.- Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

FAIT ET PASSÉ À SHERBROOKE, ce 20<sup>e</sup> jour de février 2006.

Le président du conseil,

M<sup>e</sup> Bernard F. Tanguay

La greffière,

M<sup>e</sup> Isabelle Sauvé

Nous certifions que le règlement n° 291 a été soumis aux approbations suivantes :

**Adoption du projet de règlement et du document d'accompagnement conformément à l'article 48 L.A.U. : 21 novembre 2005;**

**Transmission à la ministre des Affaires municipales et des Régions et à chaque MRC dont le territoire est contigu conformément à l'article 49 L.A.U. : 24 novembre 2005;**

**Transmission du projet de règlement à la ministre des Affaires municipales et des Régions conformément à l'article 50 L.A.U. : 24 novembre 2005;**

**Accusé réception de la ministre des Affaires municipales et des Régions : 29 novembre 2005;**

**Publication conformément à l'article 53.3 L.A.U. : 17 décembre 2005;**

**Assemblée publique : 12 janvier 2006;**

**Avis de conformité du projet de règlement émis par la ministre des Affaires municipales et des Régions : 27 janvier 2006;**

**Avis de motion : 6 février 2006;**

**Adoption du règlement par le conseil : 20 février 2006;**

**Transmission à la ministre des Affaires municipales et des Régions et aux MRC dont le territoire est contigu conformément à l'article 53.6 L.A.U. : 23 février 2006;**

**Accusé réception de la ministre des Affaires municipales et des Régions : 24 février 2006;**

**Avis de conformité aux orientations et projets du gouvernement en matière d'aménagement du territoire émis par la ministre des Affaires municipales et des Régions : 13 avril 2006;**

**Signification de l'avis de conformité : 18 avril 2006;**

**Entrée en vigueur du règlement : 18 avril 2006;**

**Publication en vertu de l'article 53.11 L.A.U. : 3 mai 2006;**

**Adoption par résolution du document d'accompagnement indiquant la nature des modifications à être apportées conformément à l'article 53.10 L.A.U. : 1<sup>er</sup> mai 2006 (C.M. 2006-3336-00);**

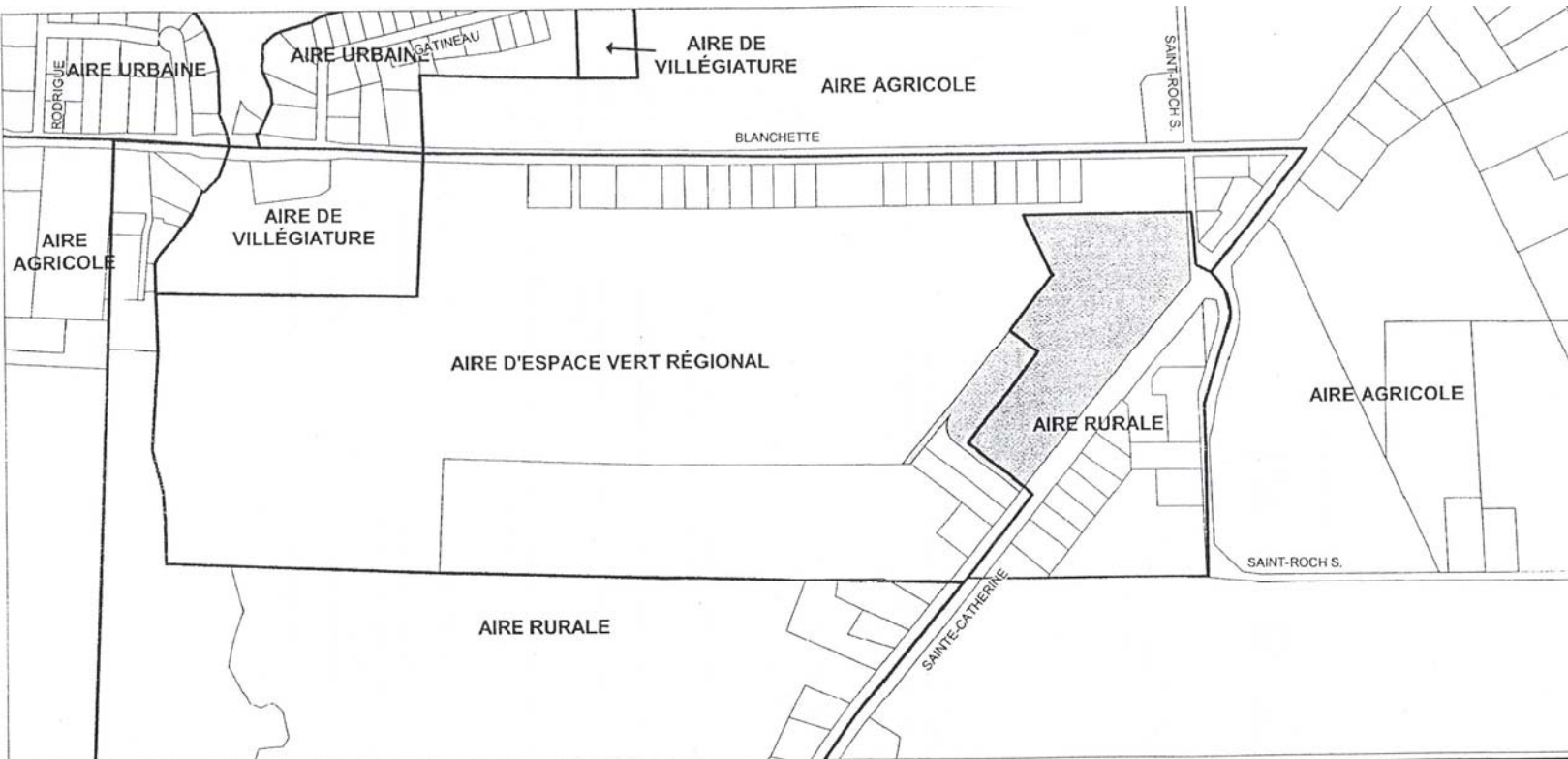
**Transmission à chaque MRC dont le territoire est contigu en vertu de l'article 53.11 L.A.U. :**

Le maire,

Jean Perrault

La greffière,

M<sup>e</sup> Isabelle Sauvé



**LÉGENDE**

 Propriété concernée



## SCHÉMA D'AMÉNAGEMENT - AFFECTATIONS PROPOSÉES -

  
 Ville de  
**Sherbrooke**  
 Planification et  
 développement  
 urbain  
 Urbanisme, permis  
 et inspection

Préparé par : Nicolas St-Pierre  
 Approuvé par : Donald Borsant  
 Echelle : Aucune  
 Date : 07-11-2005  
 No. Dossier :  
 Statut : Final